

## Edito

## OUI, nous pouvons conserver le système de retraite par répartition !

Invoquant le vieillissement de la population française, le Président Sarkozy affirme, **sans le démontrer**, que la seule issue permettant le maintien de la retraite par répartition est de « **travailler plus longtemps** » ! Après le « **travailler plus pour gagner plus** », voici venu le « **travailler plus longtemps** » !!

Le « **travailler plus longtemps** » lancé par le gouvernement est en fait une vieille recette **déjà** utilisée lors des réformes **1993** et **2003** qui a **déjà** dramatiquement amputé le niveau des pensions des retraité-e-s et rendu **de plus en plus inaccessible la possibilité d'une retraite à taux plein à 60 ans**.

Chacune des mesures avancées aujourd'hui par le gouvernement vise à niveler vers le bas les droits à la retraite des salariés. Pourtant, d'autres solutions existent qui permettraient le maintien de la répartition, mais surtout conduiraient à des améliorations, pour les retraités actuels comme pour les retraités futurs : créer de vrais emplois, faire contribuer tous les revenus, taxer les dividendes versés aux actionnaires, augmenter les cotisations patronales... Nous ne pouvons accepter que sur les salariés et les retraités seuls reposent tous les efforts.

Rien n'est joué contrairement à toutes celles et tous ceux qui affirment qu'il n'y aurait pas d'autres solutions que d'allonger la durée de cotisation ou de reporter l'âge légal de départ à 60 ans.

Retraites, accidents du travail, chômage, maternité... exclusions, sont aujourd'hui autant de risques pris en charge et assurés grâce à un système de protection sociale pratiquement unique au monde. La CGT défend ce choix de société basé sur la solidarité intergénérationnelle. Ce système est aujourd'hui plus que jamais mis à mal et remis en cause par le déficit des comptes sociaux orchestré par le gouvernement défendant un modèle d'assurance individuelle et privée, nous ne pouvons l'accepter.

**C'est pourquoi nous serons LE 1<sup>ER</sup> MAI,  
TOUS, DANS LA RUE POUR DIRE NON AU  
PASSAGE EN FORCE DU GOUVERNEMENT ET  
PROPOSER DE RELLES PERSPECTIVES D'ESPOIR.**

## Territoriaux de la Mairie de GELOS



Au mois de décembre 2009, le personnel territorial de la commune de GELOS, lassé du peu de considération qu'inspirent au maire plusieurs

courriers d'alerte, décide de s'inscrire dans un mouvement unitaire afin de se faire entendre. Sous forme de cahier revendicatif, les agents titulaires et contractuels dénoncent notamment de **nombreuses irrégularités en matière de recrutement et la non-reconnaissance de leurs efforts dans l'exercice de leurs fonctions**. Au silence radio des élus de l'exécutif succèdent plusieurs tentatives du Maire de provoquer des réunions confidentielles. Le personnel refuse ces propositions et ce n'est pas quelques semaines de tractations infructueuses, par courriers interposés qui ébranlent une détermination sans faille des agents.

Le **23 mars 2010**, dans le cadre de la journée d'action nationale, la quasi-totalité des agents, accompagnée par les syndicats CGT de la CAPP, de la CGT ville de Pau et des collectivités des – de 50 débrayent et se rassemblent devant la mairie paralysant tous les services, un préavis de grève pour le 1er avril est aussi déposé. **C'est le 29 mars**, au pied du mur, que le Maire reçoit tous les services en présence du Conseil municipal. **Après plusieurs heures de négociation, le verdict tombe... VICTOIRE TOTALE**. Les élus ont accédé à toutes les revendications à savoir :

1. Titularisation de 12 agents contractuels sur 14.
  2. Adaptation du régime indemnitaire à hauteur de 80 € net par agent et par mois en 2010, 100€ en 2011, puis 120 € en 2012.
  3. Passage à temps complet d'un agent titulaire actuellement à 20h hebdomadaire.
  4. Création d'un horaire d'été pour les agents du service technique.
- Ce résultat reste le fruit d'une démarche collective dans laquelle l'intérêt commun et la ténacité sont incontournables. Comme nos collègues gelosiens, réagissons et gagnons notre respect, car il n'y a rien d'utopique à faire valoir nos droits de salariés.

## Territoriaux de la Mairie de BOUCAU

### L'action a permis des avancées intéressantes !

Depuis des années, notre syndicat avec les agents demande l'ouverture de négociations sur le régime indemnitaire et sa mise à plat car nous savions qu'il y avait des différences. Après avoir fait plusieurs pétitions, des relances par courrier, des négociations se sont enfin ouvertes.

Une intersyndicale est née (CGT-UNSA).

Le bilan :

- nous connaissons enfin le régime indemnitaire par grade
- des collègues vont percevoir de 40 à 60 € brut de plus par mois
- nous aurons une négociation annuelle pour rattraper le retard
- des collègues sont nommés stagiaires
- un agent voit son temps passer à 35h00.

Quelle a été notre action ? :

- 1 occupation du bureau municipal,
- 2 appels à la grève les 18 et 23 mars,
- 4 réunions de négociation avec du personnel motivé.

**LA LUTTE PAIE, SOYONS EN CONVAINCUS !**

## Territoriaux de la Mairie d'ANGLET

### Du beurre dans les épinards !

La municipalité a mis en place les chèques déjeuners depuis le mois de novembre 2009 d'une valeur de 5 € financé à 50 % par l'employeur et utilisable sur toute la France. Grosse satisfaction de l'organisation syndicale CGT d'Anglet qui portait cette revendications depuis de nombreuses années (1<sup>ère</sup> demande faite le 27.10.2004 à l'Assemblée générale du groupement du personnel de la ville). Près de 90 % des personnels titulaires de la ville y ont adhéré.

## Territoriaux de la CABAB

### Du renouveau à la Communauté d'agglomération Bayonne Anglet Biarritz !

Le syndicat CGT légèrement endormi ces dernières années s'est réveillé en 2009 avec la formation d'un **nouveau bureau**. L'information syndicale circule désormais dans les différents services.

**A noter, nous comptabilisons une dizaine de nouvelles adhésions, nous avançons.**

## Territoriaux – Salariés des CCAS

### COMBATTRE LA PRECARITE DES AGENTS DANS LES CCAS !



A vos agendas RV le 11 mai à Bayonne !

**LES AGENTS DES CCAS DU DEPARTEMENT NOUS INTERPELLENT  
REGULIEREMENT, POURQUOI ?**

**Parce que**, de nombreux agents sociaux subissent la précarité et pas seulement les non-titulaires.

**Parce que**, la précarité c'est aussi la faible rémunération des nombreux titulaires à temps non-complet **non choisis**.

**Parce que**, les compensations pour les nombreux déplacements liés à leur fonction sont très insuffisantes avec 17 € par mois vu **l'augmentation du carburant**.

**Parce que**, le travail du dimanche devrait être considéré comme une astreinte et rémunéré en conséquence.

**Parce que**, le stationnement payant de certaines agglomérations entraine des frais supplémentaires alors qu'il serait facile de

généraliser des macarons pour les en dispenser et éviter en plus d'injustes verbalisations.

**Parce que**, la gestion des plannings aléatoires peut quelquefois confier plus de travail à des non-titulaires qu'à des titulaires qui se voient menacées de rembourser des heures qui n'ont pas été effectuées...

**Pour toutes ces raisons et bien d'autres, pour toutes celles et ceux qui se sentent concernés par ces problèmes - et peut-être pensent comme nous que collectivement nous obtiendrons plus de considération - nous vous proposons, pour commencer, de venir en discuter et en débattre à l'occasion d'une 1<sup>ère</sup> réunion le :**

**→ Bayonne : Mardi 11 Mai 2010 à 19 HEURES Salle de réunions - Immeuble Sainte Ursule**

**→ Pau : (calendrier en cours)**

# AGENTS Habitat Sud Atlantique à Bayonne

## Victoire aux élections professionnelles du 12 mars 2010 !

Le syndicat CGT de HSA a remporté les élections avec un résultat sans appel, preuve que le personnel ne s'y trompe pas !

Deux listes étaient présentées pour 2 collèges.

### RESULTATS

Collège 1 « ouvriers et employés »

→65 % pour la C.G.T

→35 % : C.F.D.T Pays basque

Collège 2 «techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres»

→100 % pour la C.G.T

Merci à tous ceux qui nous ont accordé leur soutien ainsi que leur confiance



**Pas de bébés  
à la consigne !**

Collectif des personnels de la  
petite enfance

06 03 21 65 04

[csdct64@gmail.com](mailto:csdct64@gmail.com)



**Territoriaux et Salariés de la petite enfance**

**Soutenez le mouvement signez en ligne**

<http://www.pasdebebesalaconsigne.com>

## LES PERSONNELS DE LA PETITE ENFANCE EN LUTTE !

La CGT 64 sollicitée, par des salariés de crèches municipales, associatives et privées, personnels écoles maternelles, accompagne depuis plusieurs semaines ces salariés et soutient activement le COLLECTIF PAS DE BEBES A LA CONSIGNE !

**POURQUOI cette lutte ?**

**PARCE QUE** depuis des années, ces professionnels assistent à la grande braderie de la qualité d'accueil des jeunes enfants qui aujourd'hui bat son plein : **plus** d'enfants confiés à des équipes **moins** qualifiées ! C'est plus d'insécurité matérielle et affective pour chaque enfant, plus de stress pour les professionnel-le-s ! Les mesures Petite enfance du projet du décret MORANO sont la goutte qui fait déborder le vase : le mouvement des professionnels et des parents ne s'arrêtera pas là – **des actions sont d'ores et déjà prévues notamment les 6 et 29 mai prochains!**

**PLUS avec MOINS !!! LES PERSONNELS S'ORGANISENT ET REFUSENT !**



Manifestation du 11 mars 10, départ du Conseil général

A Bayonne et à Pau, la CGT a organisé avec les professionnels des crèches, des écoles maternelles, des associations... deux manifestations les 11 mars et 8 avril qui ont réunis plus de 500 manifestants dans les rues à chacun des défilés. Ainsi, nous avons réaffirmé notre attachement à un accueil de la petite enfance de QUALITE et avons dit **NON** à un décret inacceptable visant à appauvrir irrémédiablement l'accueil des tout-petits et **NON** à la politique de déqualification des professionnels voulue par ce décret !

**Bidart, Billère, Bayonne, Pau, Ustaritz, Anglet, Larressore, Biarritz, St Palais, ST Pée, Urrugne, Hendaye, Arcangues, St Jean de Luz... etc, etc, de nombreuses villes des Landes se sont mobilisées attestant ainsi d'un fort attachement à un service d'accueil de qualité des tout-petits qui leur sont confiés.**



## Vent de colère des représentants des personnels

### après les CAP A-B-C !

*La colère souffle de nouveau au Conseil général des Pyrénées Atlantiques ....*

L'intersyndicale (CFTD-CGT-FO-UNSA) réunie au lendemain de la tenue des CAP **demande en urgence une audience au Président Castaings par courrier en date du 16 avril**. Face à ce qu'elle qualifie de véritable « simulacre de négociation » et « manquement aux règles élémentaires d'une commission paritaire », l'intersyndicale alerte l'autorité de notre collectivité pour « retrouver la voie du dialogue social ».



## **DROIT DE GREVE : QUELQUES PRECISIONS S'IMPOSENT !!**

### **Service minimum**

- Il ne concerne **que** les écoles.
- Le **déla**i de 48H de prévenance ne s'applique **pas** aux agents des collectivités **territoriales**. Seuls les enseignants subissent cette contrainte qui constitue une atteinte au droit de grève.
- Les agents grévistes **ne peuvent pas être réquisitionnés** pour le service minimum instauré éventuellement dans les écoles

**Agents territoriaux, salariés des centres de loisirs, Crèches, CCAS, services des eaux, du logement... salariés en CDD, CDI, titulaires ou non titulaires, nous pouvons donc nous déclarer grévistes y compris le jour de la grève.**

**Les avancées sociales sont le résultat d'un rapport de force favorable aux travailleurs. La grève est un droit garanti par la constitution ; sous la pression de nombreuses luttes c'est devenu un des droits de l'homme.**

*En s'organisant dans la CGT les salariés sont plus forts pour conserver les acquis et gagner des droits nouveaux !!*



**Bulletin d'adhésion :** A remettre à un ou une militant(e) ou à retourner à l'une de nos 2 adresses  
CSD CGT MAISON DES COMMUNES 64000 PAU ☎ 06.03.21.65.04. ou CGT 64 DES SERVICES  
PUBLICS – Place Ste Ursule – 64100 BAYONNE ☎ 05.59.55.04.89. [csdcgt64@gmail.com](mailto:csdcgt64@gmail.com)

Se syndiquer à la CGT, c'est un geste de liberté, c'est choisir d'intervenir efficacement pour faire entendre sa voix. C'est aussi un droit statutaire et constitutionnel.

Je souhaite :  prendre contact  me syndiquer  participer à une formation d'accueil

Nom – Prénom : .....

📧 Adresse personnelle : .....

Collectivité ou établissement : .....

☎ 05..... 📠 06..... Mail .....